

COMPTE RENDU
Séance du 11 Avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre le 11 avril à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Jean-Luc CAILLIE, Thomas GUYOMARC'H, Arnaud DUFOSSE, Brigitte TRAVERS, Laurent GARDIN et Pierre BIEUVILLE.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 21/03/2024

Objet : vote des taux d'imposition

Vu l'article L2121-29 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Madame le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition cette année de 1.5 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer pour l'exercice 2024 les taux d'imposition locale suivants, par 10 voix pour.

- Foncier bâti : 49.22
- Foncier non bâti : 51.53
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires et locaux vides : 10.32

Objet : vote des subventions

Pongistes : 50 euros

Chasseurs : 100

Karaté Pacy : 50 euros

Comité des Fêtes : 1 350 euros

Club de loisirs Le Cormier Boisset : 200 euros

Vélo club : 50 euros

Fondation Brigitte Bardot : 100 euros

Banque Alimentaire : 100 euros

ADMR : 100 euros

CFA Val de Reuil : 50 euros

CFA Evreux : 100 euros

Rallye 4 L : 300 euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote du budget 2024

Nombre de présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2024 par 10 voix pour.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour la somme de 568 143.62 euros et en dépenses et recettes d'investissement pour la somme de 41 694.86 euros.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Amis', written over a horizontal line.